

**40**  
ans

## **1982. UNE NOUVELLE IMPLUSION POUR LA POLITIQUE MUSICALE**

Maurice Fleuret, directeur  
de la musique et de la danse  
de 1981 à 1986

### **Préférer la pratique à la consommation de musique**

Maurice Fleuret insistait inlassablement sur la nécessité de favoriser en priorité la pratique de la musique. Le 20 juin 1982, au soir de la première édition de la *Fête de la musique*, il expliquait : « Ecouter de la musique, ce n'est pas suffisant. Nous sommes dotés de tout ce qu'il faut pour faire de la musique. Nous avons une voix, nous avons tous des bras, des mains pour faire sonner les corps sonores. Alors, si nous ne reproduisons pas les sons par nous-mêmes, nous ne devenons que de grandes oreilles ». « Développer prioritairement la diffusion, disait-il, cela veut dire déléguer à quelques uns le pouvoir d'imagination, le pouvoir d'action sur les sons et donc le pouvoir d'expression musicale. Cela veut dire qu'on détermine d'un côté un public passif et de l'autre un petit groupe de spécialistes fabriquant un produit consommé par tous » (entretien télévisé du 20 juin 1982).

### **Élargir le répertoire et les publics**

Aider autant le musicien amateur que le professionnel, mais aussi agir en faveur de « toutes les musiques » : le répertoire savant, la musique contemporaine, les musiques issues des traditions régionales, le jazz et les musiques de variété. D'une manière générale, l'enjeu démocratique est de parvenir à : « une triple réduction des inégalités : réduction des inégalités artistiques par la reconnaissance de toutes les pratiques comme égales en dignité ; réduction des inégalités géographiques par une meilleure distribution des moyens et des outils sur tout le territoire ; réduction des inégalités sociales par des actions nouvelles et spécifiques dans les milieux les plus défavorisés » (entretien publié dans *Les nouvelles* de juillet-août 1994).

### **Soutenir la création**

Il fut néanmoins un domaine où ce double souci d'égalité et de diversité demandait un soutien particulier de l'Etat : celui des aides aux compositeurs de musique contemporaine. A ce propos, Maurice Fleuret affirmait : « Si les pouvoirs publics ne prennent pas en charge, comme c'est le cas aujourd'hui nos créateurs et leurs œuvres, qui prendra les risques artistiques, sociaux, financiers que cela implique ? Il y a là un enjeu de civilisation : une civilisation qui ne crée pas décline et meurt » (Article publié par la revue *Silences*, 1985).